

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2026 Séance n° 2

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Mercredi 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze du mois de mars (11/03/2026) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 03 mars 2026, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALARY A. – Mme VESIN S. – M. DELPECH M. – Mme BOUVIER L. – M. MORELLINI J-P. –
Mme GASBARRE S. – M. LEMONNIER D. – Mme DETRAU C. – M. COUPEAU D. – M.
SPERANDIO S. – Mme SAVERIO M. – M. VAL N. – M. CHASSAGNE B.

ABSENTS EXCUSES

Mme TREMON S. – Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie VESIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2026.

Adopté à l'unanimité des votants.

Précisions sur la séance précédente

- Achat Orlandi

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. ORLANDI exploitera l'atelier jusqu'au 1^{er} avril 2028 et assurera les locaux.

- Loyer Pharmacie

M. le Maire informe que la Pharmacienne ayant des crédits élevés en cours, souhaiterait modérer ou différer le loyer.

Le Conseil ne souhaite pas modérer le loyer pendant un an et propose de lui demander combien elle pourrait payer actuellement et différer le reste du loyer à la fin du remboursement des crédits en cours.

Pour rappel, la Mairie a déjà aidé la pharmacienne par le biais d'une association.

- Loyer MAM

Nous sommes en attente de la réponse des impôts, car les MAM ne seraient pas exonérées de taxe foncière.

- Subvention école

La subvention pour la classe découverte a été versée. Le coût total du voyage s'élève à 14 000 €.

- Changement d'opérateur téléphonique

Les contrats ont été signés.

- Points travaux

Menuiseries de la MAM et extension de la pharmacie : des problèmes de prises de mesures et de sens de pose de menuiseries ont entraînés des retards.

Extension de la pharmacie et aménagement du logement : le chauffage est en place ainsi que les plâtreries.

MAM : l'isolation est en cours, il y a eu des problèmes d'humidité dans les murs.

1 – Compte Financier Unique 2025

DEL_006_2026 et DEL_007_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis l'année dernière le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont remplacés par le Compte Financier Unique présenté par Mme VESIN Stéphanie.

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	- 14 380.31 euros
Résultat antérieur reporté :	185 397.76 euros
Résultat à affecter :	171 017.45 euros

Investissement :

Solde d'exécution :	353 362.37 euros
Solde de restes à réaliser :	7 011.01 euros
Besoin de financement :	0 euros
Affectation :	171 017.45 euros
Affectation en réserve :	0 euros
Report en fonctionnement :	171 017.45 euros

Une attention toute particulière devra être effectuée, notamment sur le fonctionnement : les dépenses sont supérieures aux recettes.

Comme l'exige la loi M. le Maire se retire de la salle, Mme VESIN met au vote le Compte Financier Unique ainsi que l'affectation des résultats qui sont adoptés à l'unanimité des Conseillers présents.

2 – Budget 2026

DEL_008_2026 et DEL_009_2026

M. le Maire présente le Budget Prévisionnel pour l'année 2026 qui s'équilibre selon les montants suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	1 090 344.70 euros
Dépenses :	1 090 344.70 euros

Section de fonctionnement :

Recettes :	1 142 661.89 euros
Dépenses :	1 142 661.89 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif proposé par M. le Maire.

M. le Maire informe que le changement de nomenclature offre une plus grande souplesse budgétaire notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,

- donne tous pouvoirs à M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'état 1259 n'étant pas encore disponible, nous ne pouvons pas voter les taxes.

3 – Terrain offert par Michel DELPECH

DEL_010_2025

M. DELPECH explique qu'il souhaite donner à la Commune une partie de sa parcelle A1565. Il s'agit du terrain où se trouvait l'alambic.

M. le Maire propose que la Commune règle une parte du bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de payer 699.00 € TTC pour le bornage par l'entreprise SOGEXFO.

4 – Questions diverses

- **Piétonnier de Frappis** : il faudra débroussailler les ronces dans le virage.
- **Maison SELVA** : suite aux travaux de toiture par l'entreprise Hocine, de la terre appartenant à la Commune a été déplacée.
- **Promenade des Remparts** : un arbre est à couper, la Communauté de Communes s'en chargera
- **Foirail (chez anciennement DUSSOUY)** : les nouveaux propriétaires (FLORE Pascale) ont coupé l'arbre de la Commune, décaissé afin d'en faire un stationnement sauvage.
- **Vente BEDOUET** : la signature de l'acte doit être programmée dans les prochains jours.
- **Terrain A1453 12 rue du Rougeron** : devrait appartenir à la Commune. Il y a une erreur au cadastre. M. MORELLINI doit se renseigner auprès du notaire.
- **Mot de Michel DELPECH**

FIN DE SÉANCE 21h45